

INTRODUCTION

Le document que vous avez sous les yeux a été réalisé par le groupe de travail de la FIMARC sur les Droits de l'Homme.

Au cours des différents programmes régionaux, nationaux ou autres, nous nous sommes rendu compte de la difficulté, pour de nombreux militants de base, de faire les liens entre les produits qu'ils cultivent, le peu de ressources qu'ils en retirent et les mécanismes internationaux. Nous avons aussi pu nous rendre compte que les organismes internationaux étaient connus, mais trop souvent de manière très partielle.

A la demande du Bureau de la FIMARC, pour tenter de répondre aux demandes des groupes de leur fournir des éléments qui permettent de comprendre les mécanismes commerciaux internationaux, le groupe de travail a réalisé une étude de cas de certains produits et les a passés au crible d'une grille en trois points: la compréhension de la situation, l'analyse des mécanismes et les perspectives d'avenir.

L'ambition de ce travail n'est pas tant de vous donner des éléments sur tel ou tel produit, mais davantage de fournir un outil pédagogique pour que chacun, à partir des produits qu'il cultive ou connaît, puisse faire ce travail de la même façon. Les fiches établies à ce jour sont aussi destinées à évoluer. N'hésitez donc pas à les compléter par ce que vous connaissez, à réagir, à proposer d'autres pistes et perspectives.

SOMMAIRE

La Souveraineté alimentaire

Brève présentation des objectifs de certains organismes des Nations Unies

Des produits agricoles dans le commerce mondial :

BLE
CACAO
CAFE
COTON
RIZ

Une grille pour travailler d'autres produits agricoles

LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

Au cours de ces dernières années, la FIMARC et d'autres organisations paysannes et rurales ont beaucoup travaillé pour faire avancer ce concept qui est fondamental dans notre recherche d'autonomie des populations rurales. Nous y faisons référence tout au long des fiches sur les produits agricoles et nous avons souhaité vous en donner une définition pour faciliter votre lecture et compréhension.

La souveraineté alimentaire est le droit des populations, des communautés, des pays ou groupes de pays, à définir leur propre politique alimentaire, agricole, territoriale, ainsi que de travail et de pêche. Cette politique doit être écologiquement, socialement, économiquement et culturellement adaptée à chaque spécificité. La souveraineté alimentaire inclut un véritable droit à l'alimentation et à la production alimentaire, ce qui signifie que toutes les populations ont droit à une alimentation saine, culturellement et nutritionnellement appropriée, ainsi qu'à des ressources de production alimentaire et à la capacité d'assurer leur survie et celle de leur société.

La souveraineté alimentaire rend nécessaire un certain nombre de mesures :

- Accorder la priorité à la production alimentaire destinée aux marchés nationaux et locaux, basée sur des systèmes de production diversifiée et agro-écologique fonctionnant selon un modèle familial et paysan ;
- Assurer aux producteurs et à leurs familles des prix équitables, ce qui implique la protection des marchés internes, le refus du dumping et des importations à bas prix ;
- L'accès aux territoires, aux eaux, aux forêts, aux zones de pêche et autres ressources productives, par le biais d'une redistribution naturelle et équitable ;
- La reconnaissance et la promotion du rôle des femmes dans la production alimentaire ;
- L'accès équitable et le contrôle de la communauté sur les ressources productives ;
- La protection des semences, qui constituent la base de l'alimentation et de la vie elle-même, afin d'en permettre un libre échange et une libre utilisation par les cultivateurs, ce qui implique l'absence de brevets sur la vie et un moratoire sur les cultures génétiquement modifiées ;
- Des investissements publics en faveur des activités productives des familles et des communautés, orientés vers le renforcement, le contrôle local et la production alimentaire destinée à la population et aux marchés locaux ;
- Le renforcement des mouvements sociaux, des organisations de paysans, de femmes, de peuples autochtones, de travailleurs agricoles ;
- Une véritable réforme agraire pour une redistribution intégrale et globale des ressources productives en faveur des pauvres et des « sans terre ».

BREVE PRESENTATION DES OBJECTIFS DE CERTAINS ORGANISMES DES NATIONS UNIES

Agences spécialisées (Organisations autonomes qui travaillent avec l'Organisation des Nations Unies et qui coopèrent entre elles dans le cadre du Conseil économique et social de l'ONU) :

FAO Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
Food and Agriculture Organization of the United Nations
Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación

Création en 1945 - Siège à Rome.

Objectif : atténuer la pauvreté et la faim, en encourageant le développement agricole, l'amélioration de la nutrition et une alimentation suffisante pour tous.

Agit en tant que forum neutre où tous les pays se réunissent à égalité.

Est le principal organisme de développement rural du système des Nations Unies.

Ses activités sont financées grâce aux contributions des Etats membres, fixées à la Conférence de la FAO qui se réunit tous les deux ans.

Chaque année, le 16 octobre, est célébrée la Journée Mondiale de l'Alimentation.

Le Directeur général est actuellement M. Jacques DIOUF (Sénégal).

OIT Organisation Internationale du Travail
International Labour Organization – ILO
Organización Internacional del Trabajo

Création en 1919 - Siège à Genève.

Objectif : promouvoir la justice sociale dans le monde du travail.

Son fonctionnement est tripartite avec des représentants de travailleurs et d'employeurs sur un pied d'égalité avec des représentants de gouvernements.

La Conférence Internationale du Travail réunit des délégations de tous les pays membres qui comprennent chacune deux représentants gouvernementaux, un représentant des travailleurs et un représentant des employeurs.

Sa fonction première est d'adopter des conventions et des recommandations qui fixent des normes internationales dans les domaines touchant au travail.

Pour les Etats qui les ratifient, ces conventions créent des obligations contraignantes alors que les recommandations sont simplement destinées à orienter la politique, la législation et la pratique nationales.

Le Directeur général actuel est M. Juan SOMAVIA (Chili).

OMS Organisation Mondiale de la Santé
World Health Organization – WHO
Organización Mundial de la Salud

Création en 1948 - Siège à Genève.

Objectif : amener tous les peuples au niveau de santé le plus élevé possible.

Ses deux grandes fonctions : l'assistance technique pour le développement des systèmes de santé des Etats membres et la coordination des activités sanitaires mondiales.

L'organe directeur est l'Assemblée mondiale de la Santé où sont représentés tous les Etats membres de l'ONU. Elle se réunit chaque année pour faire le bilan de ses activités et déterminer sa politique et son programme.

Le Directeur général, nommé en 2003, pour un mandat de cinq ans, est M. Lee JONG-WOOK (République de Corée).

UNESCO Organisation des N.U. pour l'Education, la Science et la Culture
UN Educational, Scientific and Cultural Organization
Organización de las NU para la Educación, la Ciencia y la Cultura

Création en 1946 - Siège à Paris.

Objectif : contribuer au maintien de la paix dans le monde en favorisant la collaboration entre les nations grâce à l'éducation, à la science et à la culture.

Son activité principale est l'éducation pour tous. Les activités culturelles consistent surtout à sauvegarder le patrimoine culturel.

La Conférence générale de l'UNESCO, composée des représentants des Etats membres, se réunit tous les deux ans pour déterminer sa politique et son programme.

Le Directeur général, depuis 1999, est M. Koïchiro MATSUURA (Japon).

BM Banque Mondiale
World Bank
Banco Mundial

Création en 1944 - Siège à Washington.

N'est pas une « banque » au sens commun du terme. Elle regroupe quatre institutions dont la Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et l'Association internationale de Développement (IDA).

Objectif commun de ces institutions : réduire la pauvreté et améliorer le niveau de vie des populations en favorisant une croissance économique et un développement durable.

184 Etats sont membres. Ils sont responsables ensemble du financement de l'institution et de la manière dont ses fonds sont utilisés.

Obligation d'être membre du FMI pour s'affilier à la Banque.

Les ressources proviennent des marchés de capitaux internationaux.

La Banque peut procéder à des émissions pour lever des capitaux et les prêter à de faibles taux d'intérêt.

Depuis 2005, M. Paul WOLFOWITZ (USA) est Président de la BM.

FMI Fonds Monétaire International
International Monetary Fund – IMF
Fondo Monetario Internacional

Création en 1944 - Siège à Washington.

Objectifs : assurer la stabilité du système financier international, prévenir les crises en encourageant les pays à adopter des politiques économiques saines et aider ponctuellement les pays traversant des difficultés pour équilibrer leurs comptes.

184 Etats sont membres.

Ses ressources proviennent principalement des quote-parts que les pays versent au moment de leur adhésion et ensuite lors de chaque révision générale des quote-parts.

La quote-part dépend du poids du pays dans l'économie mondiale. Elle est calculée en fonction d'un certain nombre de critères économiques, dont le produit intérieur brut.

Les quote-parts déterminent aussi le nombre de voix qui sont attribuées à un pays pour les votes. Ex : USA = 17,5 - Japon = 6,3 - Allemagne = 6,1 - France = 5 - Chine = 3, etc.

Ainsi, avec 17,5% des voix, les USA disposent d'un pouvoir de blocage sur les décisions les plus importantes, puisque les votes sont adoptés avec un minimum de 85% des voix.

En mai 2004, le nouveau Directeur général est M. Rodrigo de RATO (Espagne).

Programmes & Fonds (Organisations qui dépendent directement de l'Assemblée générale des Nations Unies et qui ont des liens avec le Conseil économique et social de l'ONU) :

CNUCED Conférence des N.U. sur le Commerce et le Développement
United Nations Conference on Trade and Development – UNCTAD
Conferencia de las NU sobre Comercio y Desarrollo – UNCTAD

Création en 1964 - Siège à Genève.

Objectif : offrir une assistance technique pour accroître les possibilités de commerce et de développement des pays en développement.

La CNUCED se retrouve aujourd'hui quelque peu marginalisée par rapport à l'OMC. Elle continue cependant d'être un lieu d'expression critique, sinon sur le principe de la libéralisation, au moins sur son opportunité pour les pays du Sud.

Se réunit tous les quatre ans pour définir les priorités et les grandes orientations et débattre des grands enjeux concernant l'économie et le développement.

Tous les pays membres de l'ONU en sont membres de droit.

Est un lieu de débat plus que de décisions ou de négociations comme à l'OMC.

La dernière Conférence a eu lieu à Sao Paulo (Brésil) en juin 2004.

Le 1^{er} septembre 2005, le Secrétaire général de la CNUCED est M. Supachai PANITCHPAKDI (Thaïlande). Il a été Directeur général de l'OMC les trois années précédentes.

HCDH Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme
Office of the UN High Commissioner for Human Rights - OHCHR
Oficina del Alto Comisionado de las NU para los Derechos Humanos

Création en 1993 - Siège à Genève.

Objectif : promouvoir la conception d'un monde meilleur en encourageant la communauté internationale et ses Etats membres à respecter les normes universellement reconnues dans le domaine des droits de l'homme.

Apporte son soutien à la Commission des Droits de l'homme et à ses mécanismes, assure le Secrétariat des Comités qui contrôlent la manière dont les Etats réalisent leurs engagements vis-à-vis des principaux traités relatifs aux droits de l'homme.

Collabore étroitement avec les ONG afin de promouvoir et de protéger tous les droits de l'homme.

Depuis juillet 2004, le Haut Commissaire est Mme Louise ARBOUR (Canada).

UNHCR Agence des Nations Unies pour les Réfugiés
UN Refugee Agency
Agencia de la ONU para los Refugiados - ACNUR

Création en 1951 - Siège à Genève.

Objectif : assurer une protection internationale aux réfugiés, chercher des solutions durables à leur situation et leur offrir une assistance humanitaire.

S'efforce de faciliter, soit le rapatriement volontaire dans leur pays d'origine, soit leur intégration dans le pays d'asile ou leur réintégration dans un pays tiers.

Les ressources du HCR dépendent entièrement des contributions volontaires pour ses programmes de protection et d'assistance.

Depuis juin 2005, le Haut Commissaire pour les Réfugiés est M. Antonio GUTTERES (Portugal).

PAM Programme Alimentaire Mondial
World Food Programme – WFP
Programa Mundial de Alimentos - PMA

Création en 1963 - Siège à Rome.

Objectif : distribuer l'aide alimentaire et lutter contre la faim, en concertation avec la FAO.
L'aide va aux victimes des catastrophes naturelles (ex. Tsunami), aux personnes déplacées ou réfugiées (ex. Darfour) et à celles qui souffrent de la faim ou de malnutrition (ex. Niger).

Le financement est exclusivement assuré par les contributions volontaires des Etats.
Les dons peuvent être financiers ou en nature sous forme de denrées alimentaires.
La préférence va aux dons financiers qui permettent à un Etat secouru de les utiliser de manière plus judicieuse et d'éviter toute propagande médiatique.

Le PAM n'a pas de source de financement indépendante. Donc, toutes les donations en nature doivent comprendre les coûts d'acheminement jusqu'aux bénéficiaires.

PNUD Programme des Nations Unies pour le Développement
UN Development Programme - UNDP
Programa de las NU para el Desarrollo

Création en 1965 - Siège à New-York.

Principale organisation mondiale d'assistance au développement, grâce à un réseau de 136 bureaux dans le monde. Collabore avec les gouvernements, les organisations de la société civile et la population des pays en développement.

Ses ressources proviennent des contributions volontaires versées par les Etats membres de l'ONU ou de ses organismes.

Le PNUD est normalement le principal coordonnateur des activités opérationnelles pour le développement menées par l'ensemble du système des Nations Unies.

Publie chaque année un « Rapport sur le Développement Humain », document qui permet d'évaluer les niveaux de développement dans le monde.

UNICEF Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UN Children's Fund
Fondo de las NU para la Infancia

Création en 1946 - Siège à New-York.

Objectif : la protection, la survie et le développement des enfants dans le cadre de la Convention relative aux Droits de l'Enfant.

Soutient des programmes destinés à améliorer le sort des enfants du monde entier, en particulier ceux des pays en développement.

Réparti en 242 sites situés dans 133 pays, ses recettes proviennent pour 30% des secteurs privé et non gouvernemental.

La Directrice générale de l'UNICEF est Mme Carol BELLAMY (USA).

Organisme apparenté (organisme ayant des accords spéciaux avec les Nations Unies, mais non membre du système de l'ONU) :

OMC Organisation Mondiale Du Commerce
World Trade Organization – Wto
Organización Mundial Del Comercio

Création en 1995 - Siège à Genève.

Objectif : permettre que les échanges commerciaux se fassent librement sur le marché international, en ouvrant les frontières et en supprimant les barrières douanières, c'est-à-dire tout ce qui peut faire obstacle à la libre circulation des marchandises entre pays.

Aujourd'hui, 148 Etats sont membres.

Les décisions se prennent par consensus, chaque pays ayant une voix. Mais tous les pays n'ont pas les mêmes ressources humaines, techniques et financières pour être présents à toutes les réunions et influencer sur les négociations en cours.

Parmi les accords commerciaux couverts par l'OMC : l'Accord sur l'Agriculture (AsA). Objectif de l'AsA : réduire les barrières à l'exportation, interdire les soutiens directs et indirects à la production, réduire, avant d'éliminer, les exportations subventionnées.

La dernière Conférence ministérielle de l'OMC a eu lieu à Hong-Kong en décembre 2005.

Au 1^{er} septembre 2005, le Directeur général est M. Pascal LAMY (France).

DES PRODUITS AGRICOLES DANS LE COMMERCE MONDIAL

BLE

Le grain de blé :
un aliment de base... une monnaie d'échange...

L'histoire du grain de blé est étroitement liée à l'histoire de l'humanité. Depuis la plus haute antiquité, le blé est une base de l'alimentation en raison de sa haute valeur nutritive. Il y a 3 millions d'années, l'homme était nomade, pratiquait la chasse et la cueillette des fruits pour assurer sa nourriture. Le nomadisme a progressivement fait place à la sédentarité qui permit la culture des céréales. Au Néolithique (environ 8000 ans avant Jésus-Christ), le blé est un produit de cueillette, consommé cru ou cuit. C'est 3000 ans avant Jésus-Christ que les premiers procédés de panification ont été élaborés par les Egyptiens : ce sont les premières galettes à base de blé !

L'homme sait alors produire sa propre nourriture. En même temps qu'il acquiert son autosuffisance alimentaire, apparaissent les premiers échanges commerciaux. Puis les techniques de panification s'améliorent grâce aux Hébreux, Grecs et enfin Romains qui en répandent l'usage à travers l'Europe. C'est ainsi que sous des formes très variées (pain, biscuits, semoule, couscous, pâtes, ...), le blé devient l'aliment essentiel de la civilisation occidentale.

1. Compréhension des situations

a) La production

- **Répartition** : par pays, groupe de pays ou continent ; en pourcentages ; données globales sur le marché mondial des céréales

(Millions de tonnes)	2002/2003		2003/2004	
Europe	134.8	23.8%	114	20.5% (sécheresse)
Ex-URSS	69.1	16.9%	61.5	11.1%
Amérique nord & centre	62.8	11%	90.3	16.3%
Amérique sud	18.5	3.2%	23.5	4.2%
Proche-Orient	37.7	6.6%	38.9	7%
Extrême Orient (dont Inde & Chine)	186.9	33%	179	32.3%
Afrique	17.3	3%	21.5	3.8%
Océanie	10.4	1.8%	25.2	4.5%

(Source : Conseil International des céréales)

- **Volume produit**

Campagne	2002/2003	2003/2004
Production en millions de tonnes	566	554

(Source : Conseil International des céréales)

- Rendement

Au niveau mondial, l'amélioration des techniques culturales et la sélection génétique ont conduit à un accroissement considérable des rendements, passant de moins de 10 q/ha (quintaux par hectare) en 1900 à plus de 25 en 1990.

Les pays de l'Amérique du Sud demeurent stables avec 20 q/ha, l'Afrique et le Proche-Orient avec 10 q/ha, l'Égypte et l'Arabie Saoudite ont atteint, en culture irriguée, 35 à 40 q/ha.

En Europe, des rendements très élevés sont obtenus en culture intensive. Le rendement moyen y est passé de 30 à 60 quintaux par hectare durant les 30 dernières années, soit une progression moyenne de 1 quintal/ha/an. En France, les gains sont remarquables : aujourd'hui, la production s'élève à 80, voire 100 quintaux/hectare chez les agriculteurs les plus industrialisés. L'augmentation des rendements et des surfaces cultivées a ainsi conduit à un fort accroissement de la production, qui atteignait 275 millions de tonnes en 1965 et 600 en 2003. Le blé est également la première céréale du point de vue des échanges commerciaux (45 % des échanges totaux en 1998).

b) La consommation

Consommation mondiale en quantité

Campagne	2002/2003	2003/2004
Consommation (millions de tonnes)	600	592
Stock final	164	126 (soit 100 jours de consommation)

(Source : Conseil International des céréales)

Depuis 1960, la consommation a, elle aussi, beaucoup augmenté, quantitativement en Asie et qualitativement en Europe. Dans les pays en voie de développement, la consommation annuelle de blé par tête a notablement progressé entre 1905 et 1985: au Proche-Orient, de 181 à 248 kg ; en Afrique du Nord, de 131 à 204 ; en Afrique subsaharienne, de 8 à 16.

Le cas de l'Afrique est particulier: l'adoption du blé y est beaucoup plus lente qu'ailleurs. Inconnu dans les campagnes (Sénégal : 2 à 3 kg par tête et par an), le pain représente une demande urbaine faible (Dakar : 33 kg/tête/an ; Abidjan : 8 kg/tête/an).

Il faut aussi noter pour le continent africain le risque de modification des habitudes alimentaires par l'importation de farine de blé, au détriment de l'utilisation des productions vivrières locales.

Les pays industrialisés ont connu une faible croissance ; la consommation avoisine aujourd'hui 240 kg/tête/an et les prévisions de consommation pour l'Europe sont stables. Au contraire, la demande africaine et surtout asiatique paraît devoir augmenter encore. Aujourd'hui, un Japonais consomme par an plus de 30 kg de blé (contre 78 kg de riz), un Chinois du Nord de 140 à 150 kg. En 1960, les pays industrialisés consommaient 63 % du blé produit dans le monde ; en 2000, les chiffres se sont inversés : l'Afrique et l'Asie consomment 60 % de cette production.

c) Le commerce mondial

Côté importations, les acheteurs sont très nombreux avec une très forte proportion de pays en voie de développement. Selon la Banque Mondiale, ils réaliseraient près de deux tiers des importations totales.

Malgré cette dispersion, quelques acteurs de poids dominant : le Brésil, premier importateur mondial ainsi que d'autres pays asiatiques comme l'Indonésie, la Corée du Sud ou le Japon, l'Egypte. La Chine était le 1^{er} importateur mondial dans les années 90 avec 40 millions de tonnes par an soit 14% du commerce mondial ; aujourd'hui elle équilibre son commerce du blé avec seulement 0.4 millions de tonnes par soit 0.37%

L'Afrique du Nord et une partie de l'Asie occidentale ont, elles aussi, augmenté leurs volumes d'importations de céréales. Mais, sur la deuxième moitié des années 90, la croissance des importations s'est davantage ralentie en raison principalement d'une décline des recettes pétrolières comprimant la demande de ces pays.

En Afrique subsaharienne, la fin des années 90 marque une moindre augmentation des importations malgré une demande élevée, mais en partie non satisfaite. Il faut dire que, pour beaucoup de pays de cette zone, l'aide alimentaire représente une fraction importante des importations locales.

- Importation

Par pays, régions ; en quantité et en pourcentages

Année 2002	Millions de tonnes	Pourcentages
Monde	105.3	100%
Europe	14.7	14%
Amérique nord & centre	7.5	7.12%
Amérique du sud	11.3	10.73%
Proche Orient	11.6	11%
Extrême Orient	25.3	24%
Afrique	29.1	27.63%
Océanie	0.9	0.85%

(Source : Conseil International des céréales)

- Exportation

Neuf grands exportateurs assurent près de 90% des ventes mondiales de blé : les Etats-Unis (22% des échanges), le Canada (8%), l'Union Européenne à 15 (15%) et l'ex-URSS (Russie, Ukraine, Kazakhstan, 24%) pour l'hémisphère nord, l'Australie (11%), l'Argentine (6%) et l'Inde (5%) pour l'hémisphère sud. Au sein de l'Union Européenne, la position française à l'exportation est dominante. Sa part des ventes sur le marché mondial atteint 9% en moyenne.

Par pays, régions ; en quantité et en pourcentages

Année 2002	Millions de tonnes	Pourcentages
Monde	105.3	100%
Etats-Unis	23.2	22.03%
Union Européenne	15.5	14.71%
Russie	13	12.34%
Australie	10.9	10.35%
Canada	8.6	8.16%
Ukraine	6.7	6.36%
Argentine	6.1	5.79%
Kazakhstan	5.6	5.31%
Inde	5.4	5.12%
Turquie	0.8	0.75%
Reste du monde	9.5	9.02%

(Source : Conseil International des céréales)

Les pays ne commercialisent que l'excédent de production, ce qui joue sur le prix mondial, l'excédent étant différent chaque année. Les prix ne sont donc fixés que sur environ 20% de la production mondiale. Ces 20% occupent le marché réel qui est lui-même influencé par le marché à terme. En effet, le prix de référence est celui du blé Soft Red Winter (SRW) américain, rendu golfe du Mexique, qui a cours au Chicago Board of Trade. C'est le marché à terme pour le blé dans le monde. Il existe d'autres marchés à terme (une vingtaine) ou bourses du commerce, répartis à travers le monde, et qui représentent environ 70 produits de base agricoles, énergétiques ou miniers.

2. Analyse des mécanismes

a) Marché à terme de Chicago

Le marché à terme de Chicago n'échange pas de quantités physiques de blé, mais seulement des titres de papiers représentant des contrats entre vendeurs et acheteurs. L'activité du marché à terme est toute aussi financière que les bourses de valeurs, en effet 2 à 5% de ces contrats débouchent sur une livraison physique de blé. Ce marché, bien qu'essentiellement financier, intéresse le commerce réel mondial du blé à tel point que celui-ci se base sur les cours du marché à terme pour ses propres prix.

Le marché à terme permet aussi de s'assurer contre le risque de fluctuations importantes des cours, car les volumes de transaction représentent réellement l'évolution du marché mondial et également, parce que les cours qui s'y établissent quotidiennement sont contrôlés par les autorités du marché ce qui lui donne une certaine transparence.

Le marché à terme de Chicago limite les risques encourus par l'activité du négoce international car le négoce et la spéculation sont complémentaires sur ce marché : plus il existe de spéculateurs prêts à assumer des risques, plus les négociants trouveront facilement la couverture nécessaire à leurs opérations commerciales et, réciproquement, plus les besoins des négociants sont importants, plus les perspectives de profit financier sont abondantes. Le marché à terme de Chicago est essentiel au commerce international du blé, mais ce type de marché est principalement l'apanage des grands pays industrialisés.

Les marchés à terme sont les principaux indicateurs sur lequel se fondent les acheteurs et les vendeurs de produits agricoles dans leurs transactions internationales.

b) Influences des politiques agricoles

Mais ce marché à terme a aussi ses limites, il est de plus en plus contesté. Le marché à terme de Chicago n'est plus aujourd'hui l'indicateur fiable d'un prix mondial, car la notion d'un prix unique mondial est fortement remise en cause. En effet, on parle dorénavant de prix mondiaux : prix golfe du Mexique, prix Argentine, prix départ Rouen. Chacun correspond à une origine et à une qualité particulière.

On peut donc dire que les prix pratiqués ne sont plus formés par l'offre et la demande car les aides à l'exportation faussent ce rapport. Ceci est essentiellement dû aux politiques agricoles de chaque pays.

c) STN , Sociétés transnationales

Un autre facteur peut également changer cette formation du prix car 90% des échanges mondiaux en blé sont détenus par 5 firmes (Continental grain, Louis Dreyfus, André, Cargill et Bunge y Born). Elles ont un tel poids qu'elles parviennent à tenir les prix en pratiquant entre elles à la fois l'entente et la compétition ce qui fait qu'elles pèsent sur la formation des prix mondiaux.

Les prix mondiaux sont donc principalement déterminés par l'offre et la demande, mais aussi par beaucoup d'autres facteurs comme nous l'avons vu. En effet, les interventions politiques de chaque pays faussent la libre concurrence et enlèvent aux cours leur rôle directeur pour l'établissement des prix du blé.

Tous ces facteurs peuvent aussi expliquer, en partie, les fluctuations des prix mondiaux.

Le cours mondial fluctue en fonction de l'offre et de la demande donc des stocks, des politiques et des marchés.

d) Influence des stocks

Le niveau des stocks fait augmenter ou baisser les prix, car la faiblesse des stocks céréaliers tend à accroître les fluctuations de prix d'une année sur l'autre. Le niveau des stocks dépend entre autres :

- de la consommation : par exemple de 1992 à 1995, la consommation était supérieure à la production, ce qui a eu pour conséquence un fort repli des stocks mondiaux ;
- des accidents climatiques comme les inondations aux Etats-Unis en 1993, la sécheresse en Australie en 1994, les mauvaises conditions météorologiques en Amérique en 1995, la sécheresse en Europe en 2003 ;
- des politiques agricoles visant à réduire les coûts budgétaires par la maîtrise de la production. C'est le cas en Europe avec la mise en place d'un gel obligatoire ;
- des substitutions entre les céréales et les cultures plus rémunératrices telles que les oléagineux.

Le ratio stock en pourcentage de la consommation est un bon indicateur de la "température" du marché. Il ne faut pas être en-dessous de la norme FAO fixée à 17%. En 2003/04, le rapport était de 21.3%. Les stocks jouent le rôle d'amortisseur.

3. Perspectives pour le futur

Dans son message à l'occasion de la Journée Mondiale de l'Alimentation de 2005, le Directeur général de la FAO rappelle la contribution des différentes cultures à l'agriculture mondiale et fait d'un dialogue interculturel sincère, une condition préalable de tout progrès dans la lutte contre la faim et la dégradation de l'environnement.

(Déclaration de la FIMARC et du MIJARC pour la Journée mondiale de l'alimentation de 2005)

a) Droits de l'homme

La FIMARC rappelle que le droit à l'alimentation, constitutif de la souveraineté alimentaire, est inscrit depuis 1993 au sein des droits économiques, sociaux et culturels. Le respect de ce droit et sa mise en application sont des conditions indispensables pour atteindre l'objectif de réduction de moitié de la proportion des personnes sous-alimentées d'ici à 2015. Le dialogue entre les cultures, la richesse potentielle de ces échanges ne peuvent qu'aider à atteindre ces objectifs et nous conforte dans notre mission à les promouvoir et les accentuer.

b) Vers une économie solidaire

Nous insistons davantage sur la nécessité de consacrer les moyens nécessaires à la recherche en agriculture pour améliorer les sols et les pratiques culturales, pour sauvegarder les semences traditionnelles adaptées aux sols et climats des différentes régions, pour promouvoir une agriculture familiale basée sur la qualité des produits et sur la nécessité de véritables réformes agraires dans de nombreux pays, garantissant à chacun l'accès à la terre.

c) Souveraineté alimentaire

Dans son message à l'occasion de la Journée Mondiale de l'Alimentation de 2005, le Directeur général de la FAO rappelle la contribution des différentes cultures à l'agriculture mondiale et fait d'un dialogue interculturel sincère, une condition préalable de tout progrès dans la lutte contre la faim et la dégradation de l'environnement. La FIMARC se réjouit de cette position et encourage toutes les organisations à prendre en compte sérieusement ce paramètre de « respect de la culture des peuples » constituante majeure de la souveraineté alimentaire.

Nous reconnaissons toute la valeur apportée par les échanges, que ce soit d'un point de vue humain ou dans l'échange de « bonnes pratiques » en agriculture. Nous insistons toutefois sur le principe de sécurité dans cet échange de pratiques quand il s'agit dans le discours de M. le Directeur général « ...d'échanges entre experts qui montrent des techniques élaborées en laboratoire ... ». Nous rappelions en 2004 le danger potentiel que constitue, pour nous, l'utilisation des OGM qui contaminent les plantes traditionnelles, sans aucune maîtrise des conséquences, qui sont aussi une cause importante de réduction du potentiel de biodiversité génétique et qui mènent à la perte d'autonomie de nombre de petits paysans.

DES PRODUITS AGRICOLES DANS LE COMMERCE MONDIAL

CACAO

Originaire des forêts tropicales humides d'Amérique centrale et latine : Mexique, Venezuela et Equateur en sont le berceau. Selon une légende mexicaine, le cacao fut découvert dans les champs sacrés des fils du soleil par Quelzalcooti, roi sacré des Toltèques.

1. Compréhension des situations

a) La production

Cultivé par les Mayas puis les Aztèques, utilisé comme boisson et monnaie d'échange au 19^e siècle sous l'impulsion coloniale, la production se développe en Afrique de l'Ouest et en 1970 en Asie du Sud-Est.

- **Production mondiale 2001-2002** : 3 millions de tonnes de fèves de cacao

Volume	
Amérique centrale et latine	13 %
Afrique de l'Ouest	70 %
Asie du Sud-Est	17 %

(Source : CNUCED 2003-2004)

Pays	Production en %
Côte d'Ivoire	37
Brésil	6
Indonésie	14
Ghana	19
Nigeria	6
Cameroun	5
Autres (Malaisie, Equateur, Colombie, Mexique, République Dominicaine, Venezuela, Papouasie)	10

- **Evolution de la production**

Au début des années 1970, la production de fèves était concentrée au Ghana, au Nigeria, en Côte d'Ivoire et au Brésil. La fièvre cacaoyère a maintenant gagné des régions diverses telles que les îles du Pacifique ou des pays comme l'Indonésie qui ont enregistré un taux de croissance spectaculaire de leur production.

La production se développe très rapidement en Asie du Sud-Est. Exemple : la Malaisie qui s'impose comme 5^e producteur mondial : 1975, 10 000 ha – 1994, 400 000 ha – 2000, 2 millions d'ha.

b) La consommation

Si le cacao est très largement produit dans le pays en développement, les produits dérivés sont principalement consommés dans les pays industrialisés.

Pays consommateurs, en %	
USA	26
Allemagne	11
France	9
Royaume Uni	7,3
Russie	7
Japon	6
Brésil	4
Italie	4
Espagne	3
Autres	23

c) Le commerce mondial

Pays	Part du cacao dans les exportations en %	Nombre de cultivateurs *
Ghana	43,7	600 000
Côte d'Ivoire	38,7	700 000
Cameroun	18,0	220 000
Nigeria	2,4	300 000
Malaisie	1,9	50 000
Brésil	1,6	30 000
Indonésie	0,1	50 000

* Ces chiffres ne prennent pas en compte les ouvriers agricoles des plantations.

(Source : Commerce équitable, mémento 1995, EFTA 1995, page 71)

- Flux d'exportations par destination en 2003

Par pays, en tonnage, la production et les principales destinations des exportations :

Pays	Tonnage produit	Principaux destinataires des exportations
Côte d'Ivoire	937 816	UE (698 000T) USA (152 000 T) Russie, Canada
Indonésie	322 551	USA (166 300 T) Malaisie (76 000 T) UE, Singapour
Ghana	310 657	UE (210 700 T) Japon (46 800 T) Turquie (33 000 T) Malaisie, Canada USA, Singapour
Nigeria	201 400	UE (172 000 T) Turquie (29 400 T)
Cameroun	120 155	UE (120 155 T)
Equateur	20 944	USA (20 944 T)
R. Dominicaine	24 109	USA (24 109 T)

- **Les transnationales au poste de contrôle**

Leur taille leur confie un pouvoir de marché très important, elles sont en situation d'oligopole et jouent un rôle notable dans la baisse des cours internationaux.

- 5 entreprises du Nord contrôlent 80 % du commerce mondial dont les plus puissants sont : Caillebaud, ADM Cocoa, Cargill ;
- 5 multinationales occidentales maîtrisent 70 % de la transformation : Caillebaud, ADM Cocoa, Cargil, Nestlé, Hamester ;
- 6 multinationales se partagent 80 % du marché : Hershey ; Mars ; Philipp Moris, propriétaire de Côte d'Or, Kraft ; Jacob-Suchard ; Nestlé ; Cadbury ; Schweppes ; Ferrero ;

Le cacao : 3^e marché mondial ; c'est l'or brun très prisé par les marchands et les transformateurs.

d) Les types d'agriculture

Produit dans les pays en développement, le cacao est destiné à l'exportation. Culture exigeant une main d'œuvre abondante : cueillette, fermentation et séchage se font à la main.

- Production familiale : Afrique de l'Ouest, Amérique Centrale et Latine
 - 1,2 million de familles vivent de la culture du cacaoyer, source principale du revenu ; main d'œuvre familiale ;
 - Plantations de 4 à 5 ha ; polyculture ;
 - Peu ou pas d'organisation pour la production, pour la défense professionnelle ;
 - Le producteur ne suit pas sa marchandise jusqu'à la vente ; il subit la pression des acheteurs.

- Production sur grandes surfaces : Asie du Sud-Est, Amérique Centrale et Latine
 - De 500 à 5000 ha ;
 - Souvent propriétés de multinationales ;
 - Monoculture, main d'œuvre salariée de population étrangère.

- Soutiens publics

Jusqu'à la fin du XX^e siècle, l'achat et l'exportation incombaient à des organisations d'Etat. But : stabiliser les revenus en fixant un prix annuel ; conclure des marchés à la Bourse ; organiser le transport.

Restés sans effet notoire lors de la surproduction, sous l'influence du FMI et de la BM, les pays producteurs ont cédé le négoce du cacao à des entreprises privées.

2. Analyse des mécanismes

Produit exclusivement dans les pays en développement, donc sans concurrence avec les agricultures du Nord, le cacao constitue une source de revenus importants pour les pays producteurs, au premier rang desquels la Côte d'Ivoire, qui concentre 36 % de la production mondiale. Comme pour de nombreuses matières premières agricoles, le cours mondial du cacao se caractérise par une baisse continue.

Jusqu'au début des années 1980, la progression de la production répondait à une demande soutenue et croissante. Puis, la production a explosé en raison du doublement de la production ivoirienne et de l'arrivée sur le marché de nouveaux producteurs (Malaisie, Indonésie), suivant en cela les préceptes du FMI : développer les cultures d'exportation pour faire rentrer des devises, afin de rembourser la dette publique.

Résultat : les stocks mondiaux ont explosé et la baisse des prix a touché tous les acteurs de la filière dans les pays producteurs : paysans, transporteurs, commerçants, Etat (baisse des ressources d'exportation).

De l'autre côté de la chaîne, le consommateur européen n'a pas vu baisser le prix de sa tablette de chocolat. Bien au contraire !

a) Le négoce du cacao

Jusqu'à la fin du XX^e siècle, dans la plupart des pays producteurs, l'achat et l'exportation des récoltes incombait à des organisations d'Etat qui avaient pour mission première de stabiliser les revenus des planteurs en fixant un prix d'achat annuel. Il leur appartenait de conclure des marchés avec des intermédiaires aux Bourses du cacao de Londres et de New York et d'organiser l'achat, le transport, le stockage, le contrôle et la vente du cacao. Avec les recettes, ils entendaient soutenir les cours et garantir des prêts avantageux aux planteurs. Mais ces organisations étatiques manquaient souvent d'efficacité, prélevant de surcroît des taxes élevées sur le produit en question. Quant aux conventions internationales sur le cacao, elles étaient censées stabiliser les cours mondiaux et, par là même, procurer aux planteurs des revenus assurés. Or, elles sont restées sans effet pour la plupart, en raison notamment d'une surproduction de cacao chronique et d'intérêts antagoniques entre pays producteurs et consommateurs.

Sous l'influence de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, un certain libéralisme a fini par gagner le marché de l'or brun. Les pays producteurs ont cédé le négoce du cacao à des entreprises privées, ouvrant ainsi leur marché national à la concurrence.

b) Les cours mondiaux

Le prix du cacao est fixé en Bourse de Londres et New York. Le mécanisme est celui de l'offre et de la demande, c'est-à-dire la loi du marché. Le marché du cacao est des plus spéculatifs ; instabilité des prix.

- Forte fluctuation des cours :

- Flambée des prix en 1970 : entraîne croissance de production, spécialement en Côte d'Ivoire, Malaisie, Indochine ;
- D'où effondrement des prix de 1978 à 1981, le cours est divisé par 2 ; dès 1983-1985, un éphémère redressement donne espoir ; en mai 1986, la crise se reproduit avec la chute conjuguée des cours du cacao et celui du dollar.

- **Accords :**

- 1972 : conclusion d'accords internationaux sur le cacao (ICCA) ; but : stabiliser les prix, régler les quotas ;
- 1980 : ce mécanisme ne parvient pas à enrayer la chute des prix ;
- 1992 : creux de la vague : 830 dollars US la tonne ;
- 2001 : le dernier accord international du cacao conclu en mars 2001 ne contient aucune clause économique, plus aucun mécanisme de régulation des prix. Le marché reste plus que jamais soumis aux lois du marché. Face à la chute des prix, aucune responsabilité n'est attribuée aux riches pays consommateurs, en dehors de celle de promouvoir la consommation de cacao au sein de leur nation. La récente directive européenne autorisant l'utilisation de graisses végétales autres que le beurre de cacao dans la fabrication du chocolat ne va pourtant pas dans ce sens... Les producteurs de cacao, principalement africains, ne doivent attendre de ce nouvel accord aucun appui en vue de permettre une hausse des prix. L'accord international sur le cacao n'est plus qu'une coquille vide.

3. Perspectives pour le futur

« La présence de sociétés privées dans les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et de l'eau peut être un facteur d'efficacité, mais avec une telle concentration de pouvoir monopolistique, les petits producteurs comme les consommateurs risquent de n'en tirer aucun profit ».

*(Commission des Droits de l'Homme de l'ONU en 2004)
Jean Ziegler, rapporteur spécial à l'ONU*

a) Droits de l'homme

CNUCED, Victoire pour le Sud

Lors de la XI^e Conférence de la CNUCED en juin 2004 à Sao Paulo (Brésil), un « Consensus » a été élaboré en faveur des pays en voie de développement :

Le droit à un « espace politique » (policy space) par rapport aux règles commerciales internationales a été reconnu. Une ouverture essentielle pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies nationales de développement correspondant aux besoins propres de chaque pays. C'est, de fait, la première fois que ce concept est inscrit dans une déclaration intergouvernementale.

b) Vers une économie solidaire

Commerce équitable

Les critères du commerce équitable pour le cacao ont été élaborés depuis 1988, par diverses organisations non gouvernementales (ONG), dans un partenariat entre des ONG du Nord et des ONG du Sud. L'ensemble du système équitable repose sur deux piliers essentiels : les critères et les contrôles.

Ces critères incluent trois notions fondamentales liées au développement durable :

- *Socialement*, le système doit accroître l'autonomie des paysans producteurs et des ouvriers et leur permettre d'améliorer leurs conditions d'existence ;
- *Ecologiquement*, la préservation de l'environnement est prise en compte, la production organique est encouragée ;
- *Economiquement*, le système - qui est un processus - doit être viable sans subvention et profiter à l'ensemble des protagonistes du marché, des producteurs aux consommateurs.

c) Souveraineté alimentaire

- FIMARC

« Les Etats, membres de l'OMC, sont également membres de l'Organisation des Nations unies (ONU). Pour préserver la souveraineté alimentaire de tous les peuples et garantir le droit à un développement durable et solidaire, la FIMARC demande impérativement aux Etats de mettre leurs pratiques commerciales internationales en conformité avec les grands principes de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et du Pacte relatif aux Droits économiques, sociaux et culturels. C'est ainsi seulement qu'aura quelque chance d'être honoré le droit de tout peuple à déterminer sa politique agricole et alimentaire ». (Déclaration de la FIMARC à la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU en 1999).

Le concept de « souveraineté alimentaire » vivement défendu par la FIMARC est aujourd'hui mis en valeur par un nombre de plus en plus important d'organisations de la société civile et, en particulier, par Via Campesina, le mouvement international paysan.

- Via Campesina, Organisation internationale de Syndicats et de Mouvements paysans

Elle affirme avec ses organisations adhérentes : « La souveraineté alimentaire passe nécessairement par la priorité à une production vivrière, saine, de bonne qualité et culturellement appropriée, pour le marché intérieur : il est fondamental de maintenir la capacité de production alimentaire sur base d'un système de production paysanne diversifiée (biodiversité, capacité productive des terres, valeur culturelle, préservation des ressources naturelles), pour garantir l'indépendance et la souveraineté alimentaire des populations, etc. ».

DES PRODUITS AGRICOLES DANS LE COMMERCE MONDIAL

CAFE

Originaire d’Ethiopie, le café est consommé lors des cérémonies religieuses et utilisé comme remède. Ses vertus thérapeutiques sont reconnues dans le traitement de nombreux maux. Au début du XVIII^e siècle, les navires de la flotte vénitienne, en provenance de Turquie, amènent les premiers sacs de café en Europe. Comme le cacao, il est réservé aux riches. Il faudra attendre le XIX^e siècle et la révolution industrielle pour que sa consommation devienne accessible à tous.

1. Compréhension des situations

a) La production

D’après l’OIC (Organisation internationale du café), la culture du café s’étend sur une surface de 17 millions d’hectares à travers le monde. Le caféier est cultivé dans des régions tropicales et subtropicales au flanc des montagnes jusque 2000 mètres, sur des terres morcelées, escarpées, sensibles à l’érosion. Les caféiers constituent des espaces forestiers aménagés propices à la protection de la diversité, de la flore et de la faune.

La crise actuelle a un impact direct sur les grands équilibres écologiques : il s’agit d’un problème mondial grave.

- Répartition en % de la production mondiale :

Brésil	40 %
Vietnam	12 %
Colombie	11 %
Inde	4 %
Indonésie	5 %
Autres	28 %

Ces 5 pays représentent 72 % de la production mondiale ; Brésil, Vietnam, Colombie représentent 63 % de la production mondiale. En 10 ans, le Vietnam s’est positionné dans les 10 premiers producteurs de café.

- Surfaces :

70 % de la production mondiale est faite par de petits agriculteurs ayant moins de 10 ha. ; 50% ont moins de 5 ha. 70 pays sont concernés par cette culture. Cela représente 100 millions d’emplois ruraux.

- Production annuelle :

6 300 000 tonnes de café. 100 à 115 millions de sacs de 60 kg sont récoltés chaque année. La surproduction représente 540 millions de kilos. La production excède de 8 % la consommation.

- **Producteurs :**

25 millions de producteurs dépendent de ce produit pour vivre : petits producteurs souvent inorganisés, sans connaissance des prix mondiaux, sans avance de trésorerie, sans pouvoir de négociation.

b) La consommation

Du Nord au Sud, on estime que 40% de la population mondiale consomme du café. Chaque année, cela représente 400 milliards de tasses de café, soit 1,400 milliard par jour.

Les pays industrialisés consomment 70% du café produit :

- USA : 1^{er} consommateur, avec près du quart du café produit dans le monde ;
- UE : consomme 40 % de la demande mondiale, avec le taux de consommation le plus élevé par habitant ; principaux pays consommateurs : Allemagne, Italie, France, Espagne ;
- Japon : 10 % de la consommation mondiale ; café en seconde place après le thé.

Plus on monte vers le Nord de la planète, plus la consommation est élevée : pays scandinaves : 10 kg par habitant et par an ; Belgique : 5 kg ; France : 5,5 kg.

Dans le Sud, la consommation est de 4,5 kg par habitant et par an, en augmentation.

La consommation mondiale s'est stabilisée, alors que la production a augmenté de 20% depuis 1990. En 2002 la surproduction atteint 20 millions de tonnes. Le marché croule sous les excédents.

La majorité des consommateurs achètent le café dans les grandes surfaces de distribution, qui connaissent une croissance fulgurante de leurs ventes. La chaîne « Carrefour », avec un chiffre d'affaires de 52 milliards d'euros, est présente dans 26 pays et s'est imposée au second rang de la distribution.

Pays importateurs de café brut, en % :

- USA : 27 % - Allemagne : 19 % - Japon : 8 %
- Brésil, Indonésie, Colombie : importent du café torréfié et ne peuvent assurer la transformation localement et répondre à leurs propres besoins ;
- Brésil : le plus grand consommateur de café.

c) Le commerce mondial

Le café représente le 2^e marché mondial des matières premières après le pétrole ; il est le premier produit agricole d'exportation, « l'or vert ».

Il existe deux marchés du café :

- I Marché des matières premières de qualité commerciale en grains, vendus sur le marché compétitif comme produit indifférencié
- II Marchés spéciaux :

- Cafés aromatisés d'origine écologique avec des prix déterminés en fonction de la qualité qui sont supérieurs au prix du marché ; 10 % des ventes mondiales ;
- Café biologique selon les normes de l'UE ; les échanges représentent 1 % de la valeur du commerce mondial, 0,5 % du volume ;
- Café équitable : 14 400 tonnes en 2001, soit 0,2 % du volume du café exporté.

- Les filières

Le café passe entre les mains de nombreux intermédiaires (10) : commerçants locaux, exportateurs, négociants internationaux, torréfacteurs, distributeurs. Tous s'approprient à chaque étape de la chaîne de commercialisation une part de la valeur du café vendu dans les supermarchés. Il faut ajouter les acteurs de l'ombre qui ne sont pas directement impliqués dans le commerce du café, mais qui en tirent de larges bénéfices : les Etats exportateurs et les spéculateurs.

Les producteurs vendent leur café à des intermédiaires commerciaux locaux, appelés en Amérique latine « coyotes ». Ils sont souvent les seuls acteurs présents dans le négoce du café à l'échelon local : cette position leur confère un pouvoir énorme (banque, transport, magasin) ; c'est l'élite des villages. Des mains des « coyotes », le café passe dans celles des exportateurs. Mais avant, il subit une première transformation réalisée par des entreprises privées spécialisées. Le café est conditionné en sacs de 60 kg et envoyé par bateau vers les pays importateurs. La libéralisation du marché a conduit à l'explosion du nombre de maisons d'exportation privées. Seules les entreprises les plus compétitives sont gagnantes et se livrent une concurrence farouche.

Les exportateurs doivent faire face à l'émergence croissante de négociants internationaux. Ces derniers s'aventurent activement dans les pays producteurs, y établissent leurs filiales ou traitent directement avec les producteurs locaux. Face à ces géants, les exportateurs ont du mal à se maintenir : moins concurrentiels, ils voient leurs marges bénéficiaires s'effondrer suite à la chute des cours mondiaux. En Ouganda, par exemple, le nombre d'exportateurs est passé de 150 à 20 en 10 ans.

- Les pays exportateurs, en % du commerce mondial:

Brésil	25
Vietnam	15,4
Colombie	11
Inde	4

(source OIC 2001/2002)

Les exportateurs vendent à des sociétés de négoce international, dont les plus puissantes sont : Neuman Kafee (Allemagne), Volcafé (Suisse), Cargill (USA), Esteve (Brésil – Suisse), Arom (USA), Mitsubishi (Japon) ; 4 grandes sociétés (Volcafé, Cargill, Esteve, Arom) contrôlent 70 % du marché. Ces firmes s'impliquent dans les régions, forment leur personnel, installent leurs filiales, contrôlent la qualité du café.

- L'empire de la torréfaction

C'est à ce stade que le café prend la majeure partie de sa valeur ajoutée et que les prix s'envolent. Les STN (Sociétés transnationales) de la torréfaction sont les premiers clients des négociants internationaux. Cinq dominent le marché : Nestlé, Procter/Gamble, Sara Leé, Kraft et Tchibo. A elles seules, elles couvrent plus des 2/3 du marché du café torréfié. Dans l'industrie des cafés solubles, Nestlé est leader mondial (Nescafé) avec 26 % de ses profits dans ce secteur.

Cette poignée de STN jouit d'un pouvoir énorme. Elles fixent leurs règles du jeu, les prix et empochent l'essentiel des marges bénéficiaires. Leur chiffre d'affaires dépasse les 60 milliards de dollars et a doublé depuis 1990.

- Les acteurs de l'ombre

Le prix du café est fixé dans les Bourses des matières premières – Londres et New York – lieux d'échanges entre acheteurs et vendeurs. C'est le champ de bataille entre négociants et spéculateurs. Les actes d'achat et de vente du café reposent sur des contrats à terme (assurance contre la variation des prix). En Bourse, le café est revendu en moyenne 12 fois, du fait de la spéculation.

De 1980 à 2002, le prix du café a baissé de 70 %. Depuis 1990, il est passé de 1 \$ US à 0,50 \$ US la livre. Le cours du marché mondial est de 0,46 \$ US la livre. Le café équitable est acheté à un prix minimum de 1,26 \$ US la livre en 2004.

d) Les types d'agriculture

- Monoculture pour l'exportation :

- Avec beaucoup de main d'œuvre ;
- Recours aux variétés hybrides à haut rendement ;
- Mécanisée en exploitations modernes ; exemple : en Amérique Centrale, pour 300 sacs de 60 kg, il faut 20 personnes, 3 jours de travail ; au Brésil, 4 personnes, 1 camion ;
- Intensive : 30 % sont des grandes exploitations ; 15 % de 10 à 50 ha ; 15 %, plus de 50 ha ; au Brésil, plus de 1000 ha ;
- Concurrence entre agriculture familiale et productiviste ;
- Epuisement des terres ;
- Emploi d'intrants et de pesticides, poussé par les STN (Monsanto) ;
- Abandon des cultures vivrières.

- Agriculture traditionnelle :

- Intégrée dans l'environnement ;
- Polyculture avec maïs, manioc, bananes ;
- Manuelle : cueillette à la main, souvent faite par les femmes et les enfants ; au Kenya, 30 % de la cueillette est fait par des enfants de moins de 15 ans ;
- Plantations parfois loin du lieu d'habitation, terres morcelées ;
- Petites exploitations de moins de 5 ha ;
- Le café est transporté à dos d'âne ou de cheval pour être acheminé à l'usine de dépulpage ;
- Ces petits producteurs vendent en moyenne 15 sacs de 60 kg par an chacun.

2. Analyse des mécanismes

Depuis 1962, le commerce du café était régulé par les Accords de l'Organisation internationale du café (OIC). Depuis la suspension de ces accords en 1989, il n'y a plus de mécanismes internationaux ni lois commerciales qui garantissent aux producteurs un prix équitable, ni pour contrôler la production, la distribution.

Les petits pays producteurs comme le Vietnam se sont rués sur ce qu'ils ont appelé « l'arbre à dollars ». La BM a soutenu de nouvelles plantations et c'est ainsi que ce pays est devenu, après le Brésil, le 2^e producteur mondial de café.

Suite à la suspension de l'OIC, la BM et le FMI ont fait pression sur les pays producteurs pour libéraliser leur industrie du café. Les entités nationales qui achetaient les grains à prix garantis et traitaient avec les acheteurs du marché international ont été contraintes de se désengager de ce secteur (de la production à la commercialisation en passant par la distribution d'intrants). Au Burundi, par exemple, l'exportation du café était confiée à un organisme public « La Burundi coffee company » ; elle agissait comme courtier de l'Etat auprès des importateurs jusqu'en 1990 ; à partir de cette date, l'exportation fut ouverte au secteur privé dans le cadre des programmes de libéralisation de l'économie imposés par les PAS (Plans d'Ajustement Structurels) imposés par la BM et le FMI.

La soumission au marché, un coût caché de la dette.

Pris au piège de la dette extérieure, les pays du Sud sont contraints d'appliquer au pied de la lettre les règles imposées par leurs créanciers. Les pays producteurs de café, soumis aux PAS, doivent procéder à la privatisation de leurs offices publics du café et se soumettre au libre marché : exporter plus, importer moins, réduire les dépenses publiques, ouvrir les frontières aux investisseurs des pays du Nord.

Les pays du Sud se trouvent prisonniers d'un cercle vicieux face aux exigences de la dette et à la hausse des prix des produits manufacturés ; ils sont contraints d'exporter toujours plus, avec un prix du café en baisse sur le marché mondial.

a) OMC, Organisation Mondiale du Commerce

La libéralisation des échanges a déstructuré les marchés locaux et a été la porte ouverte aux STN avec leur monopole et leur pouvoir commercial :

- Fin des accords de l'OIC ;
- Concurrence entre pays producteurs ;
- Dans les pays consommateurs de café, les droits de douane sont plus élevés sur les produits transformés que sur les matières premières ; il n'y a pas de droit de douane au Japon, aux USA, en UE pour le café brut ; la Suisse importe 90% de café brut ;
- Le café en provenance des pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) ne fait plus l'objet de taxes à l'importation quel que soit son degré de transformation ;
- UE « Tout sauf les armes » ; les PMA (Pays moins avancés - 49 pays) bénéficient de l'accès au marché européen sans quotas ni droit de douane, mais les normes sanitaires et techniques étant trop contraignantes, cette mesure est peu efficace.

b) Mise en place de l'ALCA

Le projet de marché libre des Amériques (Zone de libre échange des Amériques : ZLEA en français, ALCA en espagnol) est la mise en place d'un marché libre du Nord au Sud du continent américain, permettant ainsi la libre circulation des produits entre tous les pays, essentiellement au bénéfice des USA. Les conséquences en seraient, pour les pays producteurs de café :

- Privatisation du patrimoine économique ;
- Contrôle des marchés en faveur des investisseurs étrangers ;
- Atteintes aux droits économiques, sociaux et culturels, politiques et civils des peuples ;
- Atteinte au droit à la souveraineté alimentaire.

- **Répartition du prix du café consommé dans le Nord**

Du producteur au consommateur, le circuit du commerce libéral comprend 10 intermédiaires, qui se répartissent ainsi la valeur du prix d'un paquet de café vendu dans les pays du Nord :

Prix de vente en grande surface	1,80 à 3 €
Coût importation, torréfaction, distribution	1,45 à 2,65 €
Coût de l'exportation	0,14 €
Intermédiaires	0,06 €
Producteur	0,15 €
	soit de 5 à 8 % du prix vente moyen

En 1980, la production mondiale représentait une valeur de 30 milliards de \$ US, dont 10 milliards – 30 % - étaient reversés aux pays producteurs. Aujourd'hui, la valeur mondiale de la production est de 55 milliards de \$ US et seulement 7 milliards, soit 15 %, sont reversés aux pays producteurs.

- **Le café sous influence**

L'ère du café transgénique s'annonce. Ce café à maturation contrôlée devrait révolutionner la production. Des plans pourraient être mis en place en 2005/2006.

Les conséquences en seraient :

- Accroissement du rendement et réduction du coût de la main d'œuvre ;
- Perte définitive du contrôle de leur culture par les paysans au profit de l'agro-business ;
- Producteurs pris au piège de cette concurrence implacable qui devraient vendre leurs terres ce qui poussera des populations entières dans une détresse et pauvreté encore plus grandes ;
- Il leur faudra non seulement acheter les plans de café transgéniques auprès des STN, mais aussi le produit (éthylène) indispensable pour déclencher la maturation des fèves de café : c'est le cercle infernal de l'endettement ; beaucoup de producteurs se trouveront exclus du marché.

3. Perspectives pour le futur

Dans son rapport 2004, la CNUCED souligne les limites d'un développement basé sur les exportations : l'ouverture des frontières ne peut que participer à la dégradation des conditions de vie des petits producteurs. Face à la crise du café, des initiatives se concrétisent :

a) Droits de l'homme

- Organisations des producteurs,
- Mouvements sociaux,
- ONG.

b) Vers une économie solidaire

- Création d'organisations en petites coopératives soutenues par le commerce équitable avec un travail en partenariat – 300 organisations – dans 26 pays, avec des programmes de formation et mise en place de crédits (Artisans du Monde) ;
- Consommateurs mobilisant leurs forces en faveur d'un commerce équitable et solidaire, pour une autre mondialisation ; une mondialisation où les travailleurs, les producteurs, les consommateurs, les citoyens sont les acteurs de leur propre développement ;
- « Association africaine des cafés de qualité » (Burundi, Rwanda, Ethiopie, Tanzanie, Ouganda, Kenya) pour avoir une bonne connaissance des marchés, des organisations de producteurs plus rigoureuses et plus efficaces, avec amélioration de la qualité du café ;
- Au Guatemala, deux ONG partenaires du CCFD (*Comité catholique contre la faim et pour le développement*) se sont donné comme objectif de mettre en place des alternatives viables : Pastorale inter-diocésaine de la terre (PIT), Comité paysan de développement de l'Altiplano (CCDA) ; ces deux organisations travaillent en étroite collaboration avec toutes les catégories de populations concernées pour mettre en place une réforme du secteur caféier ; soutien des producteurs par des micro-crédits de petites coopératives, amélioration de la qualité du café, soutien aux productions biologiques ou durables ;
- Réduction des stocks de café existants pour assainir le marché ; dans un rapport de 2002, l'ONG Oxfam proposait une taxe temporaire accordée aux torréfacteurs pour financer la destruction des stocks.

c) Souveraineté alimentaire

Suite au Séminaire international des mouvements des pays andins organisé par la FIMARC, la déclaration finale affirme le refus des traités injustes de l'ALCA et invite à renforcer les liens entre Mouvements et Organisations, invite l'Eglise à renforcer son option pour les pauvres, appelle à la mobilisation pour le renforcement d'un véritable développement durable, s'engage à consolider toutes les initiatives pour l'accès à la terre moyen de production, pour protéger la biodiversité, pour une gestion de l'eau et des richesses naturelles.

Lors de la rencontre mondiale de la FIMARC de 2002 à Cotonou, les membres de l'Assemblée générale ont décidé de mener une campagne internationale en faveur des petits producteurs de café. Il s'agit dans un premier temps de dénoncer et de faire connaître la situation des petits producteurs ; ensuite, de les soutenir dans leurs organisations, de se tourner vers la consommation équitable et de boycotter les transnationales. Dans le même temps, un travail de lobby auprès des institutions internationales aura lieu afin de mieux contrôler ce marché et rendre du pouvoir à l'OIC pour qu'elle joue ce rôle de régulateur.

DES PRODUITS AGRICOLES DANS LE COMMERCE MONDIAL

COTON

Depuis le XIX^e siècle, le coton est la première fibre textile du monde. Depuis les années 1970, il est concurrencé par les fibres synthétiques qui représentent aujourd'hui 60% de la fabrication textile.

1. Compréhension des situations

a) La production

- Répartition :

Pays asiatiques	Pays industrialisés	Pays africains	Autres pays
Chine 18%	USA 19%	5%	22%
Inde 14%	Australie 4%	-	-
Pakistan 9%	Union Européenne 3%	-	-
Ouzbékistan 6%	-	-	-

- Surface :

La superficie mondiale cultivée en coton est de 3% de la surface cultivable mondiale.

Inde - Chine – Pakistan	50% de cette surface cultivée
Autres pays d'Asie	10%
Pays industrialisés	20%
Afrique	dans certains pays, le coton représente jusqu'à 30% des surfaces cultivées

- Evolution :

La production a doublé en 40 ans ; elle a été multipliée par 4 en 20 ans, dans l'Afrique de l'Ouest.

- Producteurs :

20 millions cultivent le coton dans le monde. 97% sont dans les PED (pays en développement).

- Pays :

A la différence du café ou du cacao, produits dans les zones tropicales et exportés vers le Nord, le coton est cultivé dans les pays du Sud et dans les pays du Nord. Dans ce contexte, la concurrence est faussée en raison d'écarts importants de compétitivité entre sud et nord et de politiques de production subventionnée par les pays industrialisés.

b) La consommation

Les pays asiatiques sont historiquement producteurs pour leurs besoins intérieurs. Si leur production devient excédentaire, ils peuvent devenir des exportateurs importants. L'Union européenne consomme sa production, donc n'exporte pas.

c) Le commerce mondial

USA	Afrique de l'Ouest	Pays asiatiques
23%	15% du marché global	Chine : 16%
(1° exportateur)	-	Inde : 15%
-	-	Pakistan : 11%
-	-	Ouzbékistan : 5%

Le commerce mondial du coton connaît depuis le 1^{er} janvier 2005 d'importantes modifications, notamment par l'intégration de l'ensemble du textile et de l'habillement au régime commun de l'OMC et par la disparition de l'Accord multifibres, entré en application en 1974 et qui avait pour objectif de limiter les exportations textiles des PED vers les pays industrialisés, par un système de quota qui a été progressivement démantelé. Ceci va provoquer une compétition très rude entre les pays producteurs pour récupérer les parts de marché jusqu'ici artificiellement protégés par le système des quotas. La Chine va bénéficier de cette situation nouvelle et, dans une moindre mesure, l'Inde. Les pays les plus pauvres sont mal armés pour y résister.

Cours mondiaux :

- ne cessent de baisser à cause d'une progression de la demande en fibres synthétiques ;
- sont également influencés par la situation de l'offre et de la demande en Chine ;
- sont déterminés surtout (aussi ?) par les subventions allouées aux producteurs de coton du Nord, en particulier aux USA qui sont les 1^{er} exportateurs. Dans tous les cas, les cours mondiaux ne prennent pas en compte la réalité des coûts de production et gomment les écarts de compétitivité.

d) Les types d'agriculture

- PED : des petits fermiers à faibles revenus cultivent des surfaces de deux hectares et moins ; 10 à 11 millions de producteurs sont en Afrique de l'Ouest.
- USA : 25.000 producteurs. La moitié de la production des USA provient d'exploitations fortement mécanisées, allant de 400 à plusieurs milliers d'Ha.
- Europe : 71.600 producteurs en Grèce, avec des surfaces moyennes de 5 hectares. 7.600 producteurs en Espagne, avec des surfaces moyennes de 12 hectares.

2. Analyse des mécanismes

a) Marchés locaux

Aujourd'hui, l'Afrique francophone exporte 95% de son coton brut et n'en transforme que 5%, ce qui réduit beaucoup la valeur ajoutée de cette production.

Il est important pour l'Afrique de rechercher les moyens de se réappropriier le coton, ceci afin de participer au combat plus global contre le néolibéralisme. La transformation locale du coton-fibre est ainsi jugée prometteuse, du fait qu'elle crée, à partir d'un savoir local, des emplois et de la valeur ajoutée.

Les ministres de l'UEMOA (Union économique et monétaire Ouest Afrique - 8 pays) se sont fixés l'objectif de transformer 25% de la production de coton-fibre d'ici à 2010 et d'assurer la création de 50.000 emplois. Mais des mesures doivent être prises : interdire l'importation de tissus imprimés, accorder aux industriels implantés localement un prix de vente préférentiel pour le coton, suspendre la TVA sur les ventes réalisées sur le marché intérieur. Ce projet implique que l'Etat subventionne indirectement les industriels, par exemple par un prix négocié de l'électricité.

Les producteurs de coton africains touchent moins de 1 Euro par kilo de coton brut. Une fois transformé en fil, le coton triple de valeur et s'il est tissé, sa valeur est 6 fois supérieure. Donc, la transformation peut constituer une solution intéressante. Mais il faut prévoir la concurrence des pays asiatiques dotés depuis longtemps d'industries performantes. De plus, l'arrivée massive de vêtements d'occasion en Afrique représente aussi un frein au développement de l'économie locale.

b) Action des organismes internationaux

- OMC, Organisation Mondiale du Commerce

Plus de 50% de la production mondiale du coton seraient directement subventionnés.

Pour dénoncer la concurrence déloyale provoquée par les subventions, le Brésil a porté plainte auprès de l'ORD (Organe de règlement des différends) de l'OMC en 2003. Pour la première fois, l'OMC se prononce sur un cas de subventions internes en condamnant la politique américaine de subventions aux producteurs de coton. Condamnation prononcée en avril 2004.

Les Africains, malgré de très bons arguments sur le dossier du coton, n'ont pas les moyens de porter plainte à l'OMC pour concurrence déloyale. Mais ils trouvent, dans le litige gagné par le Brésil contre les USA, un encouragement pour appuyer l'initiative lancée en juin 2003 par 4 pays producteurs de coton de l'Afrique de l'Ouest (Mali – Bénin – Tchad – Burkina Faso).

Ces 4 pays sont parmi les 10 plus pauvres du monde.

Ces 4 pays réclament « l'élimination complète sur 3 ans » des subventions à la production et à l'exportation du coton. Ces pays ont une économie fortement dépendante du coton. Pour le Bénin, il représente 75% des recettes d'exportation, la moitié des ressources en devises pour le Mali et est le premier produit d'exportation pour le Tchad.

Au nom d'une vingtaine d'autres Etats d'Afrique et avec l'appui du Brésil, ils ont finalement réussi à faire inscrire le dossier du coton à l'ordre du jour de Cancun, en septembre 2003, avec l'argument que les cultures-clés à l'exportation, pour les PED, méritent un traitement spécial de la part des pays riches.

L'exemple du coton représente un cas unique de PED concurrençant directement les pays industrialisés. Les coûts de production sont 3 fois plus élevés aux USA. Bien que leur coton soit de bonne qualité, parce que récolté à la main, les pays africains qui exportent 95% de leur production sont perdants en raison des subventions qui ont pour effet de gonfler artificiellement l'offre et de faire baisser les prix à l'exportation.

En demandant la suppression des subventions, les Africains demandent seulement que soit respectée la loi du marché, conformément aux principes de l'OMC. Le texte final de Cancun n'en a pas dit un mot. Leur demande ne semble avoir été entendue que par l'UE qui a formulé la timide promesse de prendre des mesures pour inciter les producteurs grecs et espagnols à ne pas profiter des subventions de leur Etat. Les aides des gouvernements des USA et de l'UE à leurs producteurs représentent le quart de la valeur totale du marché mondial.

Les USA ont proposé que les pays africains diversifient leur production agricole et renoncent à cultiver le coton. Ils insistent aussi sur le fait que le coton ne devrait pas être traité séparément, mais devrait être plutôt inclus dans un accord global visant à réduire toutes les subventions.

Lors de la réunion du Conseil général de l'OMC, à Genève, fin juillet 2004, un compromis est trouvé par les USA et les pays d'Afrique pour débloquent le dossier du coton. Les Africains acceptent de ne pas traiter à part la question du coton et les USA envisagent de réduire substantiellement leurs aides internes, mais sans fixer de calendrier. L'accord propose qu'un sous-comité soit créé sur le coton pour traiter la question. Il enjoint à l'OMC de consulter le Fonds monétaire international et la Banque Mondiale pour qu'ils financent des programmes de « ressources additionnelles » aux pays africains producteurs de coton. L'accord dit enfin que le coton devrait être traité « *de manière ambitieuse, rapide et spécifique* ».

- FMI, Fonds Monétaire International – BM, Banque Mondiale

Leur rôle dans le développement de la production du coton à l'exportation, dans les pays du Sud, est important avec au départ des subventions à l'exportation. Elles n'existent plus aujourd'hui dans les pays du Sud. Pourtant, les exportations sont des sources importantes de revenus en devises étrangères.

La filière coton a été longtemps dans les pays d'Afrique de l'Ouest sous le contrôle de sociétés d'Etat. Progressivement, l'Etat a suivi les prescriptions de la BM en favorisant le processus de libéralisation et de privatisation., d'abord en confiant au secteur privé l'importation et la distribution des engrais et insecticides, ensuite en ouvrant aux acteurs privés l'activité d'égrenage du coton récolté, qui est transformé ensuite en coton-fibre, vendu par les égreneurs sur le marché mondial.

Souvent, la privatisation et la restructuration du secteur cotonnier figurent parmi les conditions préalables d'attribution de fonds au titre de l'initiative PPTTE (Pays pauvres très endettés). Les PAS (Programmes d'Ajustement Structurel) sont aussi mis en place pour imposer des changements de politique économique, qui permettent le remboursement de la dette extérieure, mais rendent dépendants du FMI et de la BM.

La baisse des cours mondiaux du coton a alourdi le poids de la dette et diminué les recettes tirées de l'exportation. Or, FMI et BM n'ont augmenté que faiblement le montant de la dette annulée pour le Mali et le Burkina, sans consentir une réduction supplémentaire pour le Bénin et le Tchad.

L'Afrique du coton risque d'être écartée de la production et du marché mondial au profit de pays peu compétitifs, mais fortement subventionnés. La situation est assez paradoxale : être éliminé du marché alors que les règles de la concurrence sont respectées. FMI, BM et OMC devraient se sentir interpellés puisqu'ils prônent depuis des années la libéralisation des économies africaines.

L'ouverture des marchés préconisée par les institutions internationales, comme la BM, a fait exploser le marché de la fripe, vieux vêtements revendus très bon marché qui étranglent l'artisanat local et obligent beaucoup d'entreprises textiles à fermer.

- **FAO, Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture**

Une étude publiée par la FAO, en avril 2004, estime que les cours mondiaux du coton pourraient augmenter de 3,1% à 5% si les subventions étaient éliminées.

- **CNUCED, Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement**

Un compte-rendu récent de la CNUCED indique que sur les 14 produits d'exportation importants pour l'Afrique, 12 ont souffert d'une grande instabilité des prix, entre 1960 et 2000, et 9 ont enregistré une réduction du prix réel au fil du temps.

Les produits agricoles, tels le coton, qui souffrent depuis des décennies de la détérioration des termes de l'échange, sont pourtant la principale source d'emplois et de revenus pour des millions de familles africaines.

Dans son rapport de février 2004, la CNUCED relève que la majorité des pays africains souffrent d'une structure commerciale qui les expose à une dégradation continue des termes de l'échange.

Cela remet en cause les budgets alloués par les pouvoirs publics aux programmes de développement et cela rend les gouvernements encore plus dépendants de l'aide extérieure et augmente le poids de la dette extérieure.

- **STN, Sociétés transnationales**

Le coton transgénique inquiète les producteurs d'Afrique, notamment à cause des menaces qu'il fait peser sur la santé et sur l'environnement.

En 2005, 24% de la superficie cotonnière mondiale sont ou seront plantés avec des variétés de coton transgénique, contre seulement 2% en 1997, contribuant pour environ 34% de la production mondiale et plus de 30% des exportations mondiales. (Le Monde – 04-02-05)

Deux compagnies, Monsanto et Syngenta, ont commencé à conduire des essais avec certains instituts de recherche africaine.

Des comités nationaux, dans certains pays, réfléchissent à la décision à prendre concernant l'utilisation du coton transgénique dans le pays. Seuls, Afrique du Sud et Burkina ont adopté une législation autorisant et encadrant la recherche génétique.

3. Perspectives pour le futur

a) Droits de l'homme

Les USA et l'UE, avec leurs subventions à l'exportation, ont des politiques cotonnières incompatibles avec leurs engagements internationaux en matière de coopération pour le développement et le respect des droits fondamentaux.

La chute des cours mondiaux du coton a contribué directement à la baisse brutale des revenus monétaires des petits producteurs et des gouvernements des pays de l'Afrique de l'Ouest et Centrale. Les revenus provenant de l'exportation étant réduits, ce sont les ressources allouées à l'éducation, à la santé qui se trouvent diminuées. La chute des cours porte ainsi gravement atteinte au droit à un niveau de vie suffisant pour assurer la santé et le bien-être.

Une perspective d'avenir se fait jour : les pays africains ont finalement réussi à faire inscrire le dossier du coton au programme des négociations de l'OMC, ne demandant pas de traitement préférentiel, mais seulement que les règles de l'OMC soient appliquées. La société civile africaine, pour sa part, exprime de plus en plus fort sa détermination à faire entendre sa voix et à faire valoir ses droits.

b) Vers une économie solidaire

La suppression des subventions versées par les USA et l'UE à leurs producteurs permettrait, à court terme, de réduire la production de coton de ces pays. Les prix du coton remonteraient et les producteurs des pays africains auraient un meilleur accès au marché avec, en conséquence, des revenus plus importants. Ce serait l'affirmation d'une solidarité entre les producteurs et les gouvernements du Nord et du Sud.

Une alliance entre les pays africains producteurs de coton et plusieurs grands pays du Sud, en particulier le Brésil, manifeste le souci de créer, dans une solidarité Sud-Sud, une communauté d'intérêts pour peser ensemble sur l'OMC puisque, sur cette question, les intérêts convergent.

Pour prendre conscience de leurs droits et de la force qu'il représente, le Réseau des organisations paysannes et de producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) travaille avec les organisations paysannes de plusieurs pays et propose des alliances entre les ONG africaines et celles des pays du Nord.

CIDSE et Caritas, deux réseaux catholiques internationaux, ont décidé d'examiner les stratégies à adopter pour soutenir les producteurs de coton et leurs communautés en Afrique, en les aidant à mieux comprendre les mécanismes de la filière du coton et le rapport existant entre leur situation et le fonctionnement des prix mondiaux.

c) Souveraineté alimentaire

Le coton est le produit qui a donné aux petits producteurs un accès à l'économie monétaire. Dans la situation actuelle, ils sont devant un choix difficile : continuer de produire en espérant un redressement des prix ou bien cultiver autre chose, mais souvent il n'y a pas d'alternative viable à la production du coton.

La diversification de la production agricole pourrait être une solution pour que cesse la dépendance à l'égard de la seule culture du coton. Cependant, ceux qui ont choisi de cultiver des céréales, par exemple, en ont produit pour se nourrir, mais ils sont souvent dans une crise pécuniaire plus grave, parce qu'ils ne touchent qu'un prix dérisoire de la vente de leurs excédents, étant les victimes de marchands qui profitent de la situation, en particulier en période de soudure.

DES PRODUITS AGRICOLES DANS LE COMMERCE MONDIAL

RIZ

1. Compréhension des situations

a) La production

Culture dominante en Asie	91 % de la production mondiale
Afrique	3 % de la production mondiale
Amérique	5 %
Europe et Océanie	1 %.

- Des modes de production inégale :

	% des surfaces	% production mondiale	Pays Régions
Riziculture irriguée	55	75	USA, Australie, Europe, Asie
Riziculture inondée	25	17	Régions très peuplées et pauvres
Riziculture pluviale de montagne ou plateau	13	4	Madagascar, Inde, Asie du Sud-Est
Riziculture eau profonde	7	4	Bangladesh, Asie Sud-Est, Afrique Ouest, Amérique du Sud
Culture sur brûlis	20 millions de producteurs		Afrique

- Des écarts de rendements très importants :

- Riziculture irriguée : épuisement des sols et des nappes phréatiques ; culture intensive plus productive, dépendance des intrants et des produits agrochimiques ; 5000 litres d'eau par kg de riz produit si l'irrigation est mal gérée ; production multipliée par 3 depuis 1960 ; 2 ou 3 récoltes par an ;
- Riziculture inondée : culture par eaux de pluies et par barrages ;
- Riziculture pluviale de montagne ou plateau : rendements très faibles ;
- Riziculture eau profonde : rendements très bas ;

Rendement mondial moyen : 3,9 tonnes à l'hectare ;

Variations : entre 9,5 tonnes/ha en système intensif irrigué (Australie) et 0,75 tonne/ha en système pluvial traditionnel (Congo) ;

La production mondiale a triplé, passant de 200 millions de tonnes en 1961 à 600 millions en 2000.

Depuis 1990, la production stagne et même régresse :

- Limites de la révolution verte ;
- Disparition de terres cultivables (urbanisation) ;
- Surendettement des petits producteurs ;
- Faillite : baisse des prix mondiaux.

b) La consommation

Le riz est la céréale la plus produite au monde et constitue l'aliment de base d'un être humain sur deux ; il fournit en moyenne 20 % des besoins mondiaux en énergie alimentaire.

Le riz nourrit avant tout les populations du Sud ; c'est l'aliment de base dans 17 pays d'Asie et du Pacifique, 9 pays d'Amérique du Sud et du Nord, 8 pays d'Afrique. Le riz est la principale source de revenus, d'abord pour les marchés locaux et l'auto-consommation.

Une consommation mondiale avec une forte progression : + 40 % en 30 ans, passant d'une moyenne de 42 kg par habitant à 60 kg.

Trois types de consommation :

- I Modèle asiatique - moyenne dépassant les 80 kg par habitant, par an ; Chine : 90 kg - Indonésie : 150 kg - Myanmar : 200 kg ;
- II Modèle PVD (pays en voie de développement) subtropical – moyenne entre 30 et 60 kg par habitant et par an : Colombie : 40 - Brésil : 45 - Côte d'Ivoire : 60 ;
- III Modèle occidental - moyenne inférieure à 10 kg par habitant et par an : France : 4 kg – USA : 9 kg.

La consommation mondiale continue d'augmenter ; elle est évaluée aujourd'hui à 412 millions de tonnes et a fini par dépasser le volume de production.

Pénurie – Les réserves de sécurité sont aujourd'hui inférieures à 20 % de la consommation globale. C'est un risque majeur pour la sécurité alimentaire mondiale, risque menaçant alors que le commerce mondial s'intensifie. Il s'élève en 2004 à 26,2 millions de tonnes, soit 1,2 million de tonnes de plus qu'en 2003.

c) Le commerce mondial

La majeure partie du riz produit est consommée sur place.

- Le marché du riz de qualité supérieure – moins de 10 % de brisures – est dominé par les pays exportateurs : Thaïlande, USA, Vietnam, et répond à la demande des pays industrialisés ;
- Le marché du riz de qualité inférieure est dominé par les exportateurs asiatiques : Thaïlande, Vietnam, Inde, et répond à la demande des PVD (Amérique latine, Asie, Afrique).

Les échanges mondiaux se sont développés au rythme annuel de 7 % durant les années 1990 pour atteindre 25 millions de tonnes (5 à 7 % de la production mondiale).

- PVD : fournissent 83 % des exportations, reçoivent 85 % du total des importations ;
- UE (Union Européenne) : 17^e rang des producteurs (0,5 % de la production mondiale avec 1,8 million de tonnes) ; 10^e rang des exportateurs (1,4 % des exportations) ;
- USA : 4^e exportateur, soit 11,3 % du riz vendu dans le monde, alors que sa production est de 1,5 % de la production mondiale.

Principaux pays exportateurs et parts de marché 1998/2000

Thaïlande	27 %
Vietnam	27 %
Chine	14 %
USA	12 %
Inde	12 %
Pakistan	8 %

Les exportations asiatiques concurrencent la production locale en Afrique. 20 millions de producteurs cultivent le riz essentiellement sur brûlis. Les importations du riz des pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique, hors Afrique du Sud) sont estimées à 3,6 millions de tonnes dont 88 % en Afrique. Les plans de relance mis en place pour la production du riz en Afrique pourraient être perturbés par la disponibilité du riz européen à faible prix (réforme du secteur du riz dans l'UE).

Les riz communs représentent 80 % du marché mondial ; les autres riz : 20 %.

Les prix mondiaux ont connu une forte baisse depuis les années 1980 et encore plus en 1997/1998.

L'UE importe 2,9 % de sa consommation, et est le 6^e importateur mondial en volume (718 000 tonnes), et 4^e importateur net en valeur ; elle exporte 50 000 à 130 000 tonnes par an pour l'aide alimentaire.

d) Types d'agriculture

- Riziculture irriguée :
 - Industrielle, intensive, mécanisée : USA, Australie, Europe ;
 - Agriculture familiale contrôlée par des populations terriennes, avec main d'œuvre à bon marché au sein de grandes rizières ; monoculture au détriment de la biodiversité, dépendance très forte aux produits agrochimiques (Asie).
- Autres techniques (inondée, pluviales, eau profonde) : exploitations familiales, faibles rendements, barrage gabion (Asie du Sud-Est, Afrique, Amérique du Sud) ;
- Sur brûlis : agriculture traditionnelle, semi-nomadisme en suivant l'avancée des brûlis ; Afrique région tropicale).

2. Analyse des mécanismes

a) Marché local

Coopératives agricoles ; exemple au Laos (12), qui assurent leur sécurité alimentaire à 80 %, avec création de micro-crédits ;

Traditionnellement, les transactions de riz se réalisaient par des organismes d'Etat, par quelques familles d'exportateurs ;

Les mesures en matière de politique des prix avaient pour but d'assurer les prix minimums à la production, par des achats officiels garantis et le contrôle des exportations par des services semi-publics ; ces instruments de contrôle ont disparu avec la libéralisation du marché ;

Les USA, le Japon et l'UE ont adopté des politiques spécifiques d'aide à la production tout en cherchant à se conformer aux règles de l'OMC (diminution des subventions, des taxes d'entrée et du soutien aux exportations). Les politiques des autres pays généralement gros producteurs reposent sur les principes suivants : taxes à l'exportation en cas de déficit sur le marché interne ; subventions à l'exportation en cas d'excédent.

Parmi les PVD exportateurs, la Thaïlande n'a fourni ces dernières années aucune aide directe aux exportations ; elle s'est limitée à octroyer aux exportateurs des crédits à bon marché pour le conditionnement du riz.

L'Inde a mis en place en 1997 un fonds pour la promotion des exportations du riz Basmati en prélevant 20 roupies par tonne sur les exportations, prélèvement doublé depuis 1999.

Les exportations du Vietnam sont réglementées par le gouvernement par des quotas d'exportation accordés à des négociants autorisés et par l'établissement de prix minimums à l'exportation.

Le Myanmar aurait autorisé certaines sociétés privées à entreprendre des activités d'exportation, mais exclusivement pour du riz acheté à l'Etat.

b) STN, Sociétés transnationales

Depuis 1990, 40 % du commerce mondial entre les trois continents (triangle blanc : Asie, Afrique, USA) sont concentrés entre les mains de 4 STN : les américaines Continental, Glencore et Cargill, et la Française Riz et denrées.

Aujourd'hui, les STN, notamment Monsanto, ne cessent de renforcer leur position sur le marché en opérant également dans certains pays comme fournisseurs d'intrants agricoles (semences, pesticides, engrais). Face à la baisse des prix mondiaux du riz depuis 1997/1998, ces négociants achètent aux agriculteurs à des prix de plus en plus bas, y compris pour le marché domestique.

c) Politiques agricoles internationales

Les politiques agricoles concernant le riz ne sont pas unifiées à l'échelon international ; on peut en isoler trois modèles dans le cadre de l'Accord sur l'Agriculture (AsA) de l'OMC :

- UE – Bien que les échanges du riz issu de l'UE ne représentent que 0,4 % des échanges mondiaux, une organisation commune du marché existe pour ce produit pour maintenir une production rizicole destinée au marché intérieur et à l'exportation. L'AsA prévoit de faire passer le prix du riz de 300 à 150 euros la tonne, la baisse de revenu pour les producteurs étant compensée par des aides directes plus importantes ; il existe aussi des subventions à l'exportation s'élevant environ à 200 € par tonne. L'Europe exporte également du riz pour l'aide alimentaire : 50 000 à 130000 tonnes par an.

Dans le cadre de l'OMC, l'UE a limité sa superficie de riz à 433 000 ha dont 75 % pour l'Italie et l'Espagne. Cependant, l'UE importe des quantités considérables de riz à des conditions préférentielles, notamment dans le cadre des Accords ACP et « Tout sauf des armes », 2,9 % de sa consommation étant assurée par du riz acheté à l'étranger. L'UE est le 6^e exportateur mondial en valeur (718 000 Tonnes) et 4^e importateur net en volume.

- Japon – C'est une politique de souveraineté alimentaire. Le prix et la mise sur le marché du riz sont soumis à l'intervention de l'Etat. En 2000 le prix de vente sur le marché intérieur était environ 4 fois supérieur à celui du prix en Californie (USA). Les agences gouvernementales réalisent encore la grande majorité des ventes en conformité avec les règles de l'OMC. Le Japon doit importer 8 % de sa consommation annuelle. Ce riz importé est généralement utilisé pour l'aide alimentaire ou par l'industrie de transformation, ce qui contribue à maintenir un prix plus élevé que le prix mondial. Les prix élevés stimulent la production et permettent au Japon de produire plus que ses besoins. L'Etat incite les agriculteurs à diminuer leurs surfaces de riz (baisse de 35 % depuis 1975).
- USA – La politique est également basée sur un soutien aux agriculteurs qui prend deux formes principales :
 - soutien au prix : contrats de production entre le producteur et le gouvernement ;
 - prêt de campagne, disponible lorsque le prix mondial est au-dessous d'un prix de référence pour une qualité déterminée.

d) FAO, Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

Une Commission internationale du riz (CIR) existe depuis 1949. Son but est de promouvoir des actions nationales et internationales en matière de production, de conservation, de distribution et de consommation du riz. Elle traite des problèmes scientifiques, techniques, économiques, relatifs au riz.

e) ONU

D'après ses projections, en 2020, il y aura 8 milliards d'individus sur terre, dont 5 milliards seront des consommateurs de riz. La récolte mondiale, aujourd'hui de 560 millions de tonnes, devra passer à 840 millions de tonnes.

3. Perspectives pour le futur

a) Droits de l'homme

Pétition des producteurs de riz à l'UEMOA (Afrique de l'Ouest) : règlement pour les importations du riz et des facteurs de production en terme de qualité ; que le riz local soit pris en compte dans la constitution du stock de sécurité ; une véritable politique agricole mise en place au sein de l'UEMOA.

b) Vers une économie solidaire

Politiques en faveur des producteurs locaux et soutien de l'agriculture familiale.

c) Souveraineté alimentaire

Riz biologique : produit haut de gamme à forte valeur ajoutée qui permet de renforcer la position des producteurs face aux STN de plus en plus puissantes, bien que peu nombreuses et avec le monopole de l'offre sur le marché.

GRILLE

POUR TRAVAILLER D'AUTRES PRODUITS AGRICOLES

1. Compréhension des situations

- a) La production
- b) La consommation
- c) Le commerce mondial

2. Analyse des mécanismes

- a) Les règles commerciales
- b) Les acteurs économiques et politiques
- c) L'évolution des accords commerciaux

3. Perspectives pour le futur

Dans le Groupe de Travail de la FIMARC pour les Droits de l'Homme, nous sommes témoins d'actions, de perspectives pour le futur. Nous donnons ci-après quelques exemples, en contestation des situations décrites dans la deuxième partie de la fiche « Analyse des mécanismes ». Il appartient à chaque mouvement ou groupe de chercher localement les perspectives d'avenir pour le produit étudié.

Les perspectives pour le futur que nous repérons concernent toujours trois grands aspects :

a) Droits de l'Homme

Quelle est la place des droits de l'homme, notamment des Droits économiques, sociaux et culturels ?

b) Vers une économie solidaire

Quelle solidarité est vécue ou cherchée entre producteurs du Nord et du Sud de la planète ?
Par quels moyens cette solidarité est-elle mise en œuvre ?

c) La Souveraineté Alimentaire

Quels moyens sont mis en œuvre pour faire exister la souveraineté alimentaire ?